responsables des compétitions nationales et internationales d'étudiants-athlètes dans les établissements postsecondaires. Il est révélateur qu'une forte proportion d'athlètes au Canada est composée d'étudiants. D'après M. Leon Abbott, président de l'Union sportive interuniversitaire canadienne, le système scolaire est prêt et disposé à coopérer avec les différents secteurs de la communauté sportive. Par ailleurs, d'après M. Glenn Ruiter, président de l'Association canadienne du sport collégial, il faut reconnaître que le système d'éducation est un important intervenant dans la promotion, le développement et la présentation du sport amateur au Canada. (22) Cependant, ils ont tous les deux fait état de la nécessité de préserver l'autonomie et l'optique des établissements d'enseignement. Par exemple, comme leurs programmes englobent à la fois les activités scolaires et sportives, il devrait en résulter un système sportif mieux intégré.

Le Sous-comité considère que le système d'éducation est un élément très important de l'édification d'un système sportif national. Ses membres reconnaissent qu'il s'agit, dans une grande mesure, d'un domaine de compétence provinciale et qu'il faut faire affaire avec dix ministères du sport, mais ils considèrent important de tâcher d'intégrer le système scolaire au développement général des sports. Il importe également de reconnaître que de nombreuses installations pourraient être mises à la disposition de la collectivité. Le système d'éducation permet d'atteindre un très grand nombre de jeunes Canadiens parce que c'est là qu'ils se trouvent. De plus, le système d'éducation est une source première d'information, qui permet d'inculquer des notions de sport aux jeunes Canadiens.

Par conséquent, le Sous-comité recommande :

37. Que le système d'éducation favorise la progression des athlètes en enseignant les rudiments de l'athlétisme (la coordination, la course, le saut, etc.). La promotion du sport devrait se faire à tous les niveaux, depuis l'école primaire jusqu'au niveau postsecondaire. Le système d'éducation devrait encourager les Canadiens à faire du sport toute leur vie, et promouvoir ainsi une société plus active et en santé.

F. Relations fédérales-provinciales

D'après notre description du système sportif canadien, la responsabilité du sport est à la fois fédérale et provinciale. Les gouvernements provinciaux exercent leur compétence dans le secteur de l'éducation et dans celui des affaires municipales qui ont trait à la

⁽²²⁾ Procès-verbaux et témoignages du Sous-comité sur la condition physique et le sport amateur, fascicule n° 5, p. 5:21.